



CONVENTION CONCERNANT LES PARTENAIRES D'ENTRAÎNEMENT DU CAF MARTINIQUE

Cette convention a pour but de définir les conditions d'entraînement et les obligations des nageurs partenaires du CAF Martinique.

Entre Monsieur Alex BADIAN, Président de la Ligue de Natation de Martinique et responsable administratif du CAF Martinique.

Et
Monsieur ou Madame,
responsable légal de l'enfant

Et
Monsieur ou Madame,
président(e) du club de

La LNM s'engage à mettre à la disposition des nageurs partenaires du CAF Martinique, un entraîneur professionnel.

En contrepartie, les nageurs partenaires du CAF Martinique, s'engagent à s'entraîner **3 fois par semaine maximum**. Tableau ci-après à utiliser pour vos choix.

En cas d'absences répétées et non justifiées, la LNM peut être amenée à exclure le nageur du CAF Martinique.

	Matin	Choix	Après-midi	Choix
Mercredi			16h00 - 18h30 (Carbet)	
Vendredi			16h00 - 18h30 (Carbet)	
Samedi	6h00 - 8h00 (CAC)		indéfini (CAC)	

Les nageurs s'engagent à respecter les jours et les horaires choisis impérativement.

Fait à le

Le président de la Ligue

Le représentant légal

le président du club